

Limoges, le 17 décembre 2009

Nouvelle Unité d'Accueil Médico-Judiciaire : aider les mineurs victimes de mauvais traitements et/ou de violences sexuelles

Le CHU de Limoges, en lien avec le parquet du Tribunal de Grande Instance, la police et la gendarmerie, a mis en place une Unité d'Accueil Médico-Judiciaire (UAMJ) grâce au soutien et au financement de l'association « La Voix De l'Enfant » et de son partenaire SFR, et de « EOVI, mutuelles du Limousin ». Inaugurée le 17 décembre 2009 prochain, cette Unité d'Accueil prend en charge dans toutes ses dimensions le mineur victime de mauvais traitements et/ou de violences sexuelles, assure sa protection et facilite le déroulement de l'enquête judiciaire.

Le projet d'Unité d'Accueil Médico-Judiciaire (UAMJ) trouve son point de départ dans le projet médical 2001-2005 du CHU de Limoges dans le projet formalisé proposé par le médecin référent du CHU en matière d'agressions sexuelles, le Dr Hugues Caly, aujourd'hui en charge de la coordination de cette Unité et dans les programmes de création d'Unités d'Accueil Médico-Judiciaires de la Voix De l'Enfant engagés depuis 1999. Cibles privilégiées pour les auteurs d'infractions à caractère sexuel, les mineurs qui subissent des traumatismes voient leur santé immédiate affectée mais connaissent également des répercussions importantes à long terme, sur leur équilibre psychologique, affectif ainsi que sur leur devenir relationnel et social. Par ailleurs, le nombre des victimes augmentant chaque année, la création d'une UAMJ est devenue évidente.

L'UAMJ permet de recueillir la parole de la victime dans les meilleures conditions possibles, et de répondre à la fois aux nécessités de la procédure judiciaire, à la prise en compte du mineur en sa qualité d'enfant avant celle de plaignant, et aux éventuels besoins de dispensation de soins. L'expertise médico-judiciaire (audition et examen médico-légal) se tient en un même lieu, sécurisant pour l'enfant, et se caractérise par :

- l'accès au plateau technique de l'hôpital de la mère et de l'enfant, permettant une prise en charge pluridisciplinaire en urgence et en suivi de toutes formes de maltraitances,
- un fonctionnement possible 24h/24,
- l'excellence reconnue aux plans national et international des ressources et compétences en toxicologie médico-légale,
- un rôle d'expertise et de recours reconnu par les autorités judiciaires, y compris en extra-régional,
- une coopération existante et solide avec la justice, la police et la gendarmerie,
- une large ouverture sur les partenaires extérieurs, institutionnels et associatifs.

La prise en charge de la victime est pluridisciplinaire : les professionnels impliqués en amont de l'activation de l'UAMJ, pendant la procédure médico-judiciaire, ou en aval, peuvent mobiliser selon le cas les équipes de gynécologie, de pédiatrie, des urgences pédiatriques, les assistantes sociales, les psychologues et l'équipe mobile de pédopsychiatrie. Ce projet témoigne donc à la fois de la forte mobilisation du personnel de l'hôpital de la mère et de l'enfant, qui a su fédérer ses énergies autour d'un projet pluridisciplinaire, et du dynamisme des liens tissés avec les partenaires de la justice, de la police et de la gendarmerie.

L'UAMJ prend en charge :

- les mineurs de moins de 18 ans, émancipés ou non, qui sont présumés être des victimes de viol, d'agression sexuelle, d'atteinte sexuelle, de corruption, de pornographie enfantine ou de tout fait grave de maltraitance ;
- les mineurs témoins d'infractions à caractère sexuel ou de maltraitances infligées à autrui, mais dont les circonstances particulières de commissions peuvent avoir des répercussions traumatisantes pour eux :
 - ces faits ayant été commis, en tout ou partie, dans l'arrondissement judiciaire du TGI de Limoges ou sur un mineur ayant son domicile dans ce ressort ou au-delà en cas de réquisition ;
 - quelle que soit la qualité de l'auteur présumé des faits ;
 - dans le cadre exclusif d'une procédure judiciaire.

En 2008, le service de gynécologie obstétrique du CHU de Limoges a totalisé 248 consultations, dont 67 seulement sur réquisition de justice. Les victimes présumées sont pour 2/3 des mineurs, dont la majorité sont des filles.

Contact presse :

Philippe Frugier – responsable communication CHU Limoges : 05 55 05 62 49 – philippe.frugier@chu-limoges.fr